

Vallée de l'Eure

Directive « Habitats, faune, flore »
Zone spéciale de conservation (ZSC)

FR2300128



Département
Eure (27)

Document d'objectifs

- ▶ Validé le 22/09/2015
- ▶ Approuvé le 24/11/2015

Dates de désignation

- ▶ SIC : 07/12/2004
- ▶ ZSC : 12/07/2021
- ▶ ZSC : 26/12/2008 (périmètre initial)

Communes

Acquigny, Ailly, Amfreville-sur-Iton, Autheuil-Anthouillet, Boisset-les-Prévanches, Boncourt, Brosville, Caillouet-Orgeville, Cailly-sur-Eure, Canappeville, Chambray, Clef Vallée d'Eure, Croisy-sur-Eure, Croth, Epieds, Evreux, Ezy-sur-Eure, Fains, Fontaine-sous-Jouy, Gadencourt, Garennes-sur-Eure, Hardencourt-Cocherel, Heudreville-sur-Eure, Hondouville, Houetteville, Houlbec-Cocherel, Irreville, Ivry-La-Bataille, Jouy-sur-Eure, La Haye-Le-Comte, La Vacherie, Le Boulay-Morin, Le Cormier, Le Mesnil-Jourdain,



Paysage de la Vallée de l'Eure

Département de l'Eure

Présentation du site

Le site Natura 2000 de la « Vallée de l'Eure », situé dans le département de l'Eure, a été désigné au titre de la directive Habitats. Il occupe une surface de 3 066 hectares morcelée en de nombreux secteurs répartis tout le long de la vallée de l'Eure, entre Terres-de-Bord et Mesnil-sur-l'Estrée, et sur une partie de la vallée de l'Iton, entre Amfreville-sur-Iton et Evreux. Au total, 49 communes sont concernées par ce périmètre.

Les différents secteurs du site abritent sur leurs versants des pelouses et bois calcicoles exceptionnels du point de vue du patrimoine naturel :

- ▶ les pelouses sèches sur calcaire. Cet habitat se décline en variantes de plus en plus sèches en allant vers le sud de la vallée. De nombreuses espèces d'insectes et de flore patrimoniales telles que les Orchidées sont présentes sur ce type de milieu. Quelques pelouses sont colonisées par le Genévrier commun. Ces formations sont caractéristiques des paysages pastoraux, le développement du Genévrier étant favorisé par le pâturage ovin ;
- ▶ les habitats forestiers présents dans la vallée de l'Eure sont essentiellement composés de Hêtraies-Chênaies à Lauréole ou Jacinthe des bois. Quelques Frênaies de ravins, habitat fragile et très rare dans la région, subsistent également dans le nord du site.

Les coteaux de la vallée de l'Eure offrent un ensemble d'habitats contrastés et originaux. Ils constituent également les derniers « postes avancés » d'espèces méditerranéennes qui n'atteignent pas la vallée de Seine.

Habitats et espèces justifiant le site

Habitats d'intérêt européen présents sur le site

Le Plessis-Hébert, Louviers, Menilles, Merey, Mesnil-sur-l'Estrée, Muzy, Neuilly, Normanville, Pacy-sur-Eure, Parville, Pinterville, Rouvray, Saint-Vigor, Terres-de-Bord, Vaux-sur-Eure

Superficie : 3 066 ha

- ▶ 8,5 % du site en surface agricole
- ▶ 79 % du site en forêt

Opérateur/animateur

Département de l'Eure



CEN Normandie

Coteaux de Nétreville à Evreux



Département 27

Lieu-dit « Le Becdal » à Acquigny



GMN

Grand murin (*Myotis myotis*)

Type de milieu	Code Natura 2000	Habitat naturel	Surface / Linéaire / Stations
Fourrés sclérophylles	H5130	Formations à Genévriers sur pelouse calcaire	2015 13,02 (0,48 %)
Milieux de pelouses et prairiaux	H6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire (pour partie *site à orchidées remarquables)	2015 376,76 (13,97 %)
	H6510	Prairies de fauche de basse altitude	2015 7 (0,23 %)
	H6110*	Pelouses pionnières des dalles calcaires	2015 0,02 (0 %)
Landes et fourrés tempérés	H4030	Landes sèches européennes	2015 0,78 (0,03 %)
Forêts	H9130	Hêtraie-chênaie atlantique à Lauréole et à Jacinthe des Bois	2015 1140 (38,24 %)
	H9180*	Frênaie de ravin à Scolopendre	2015 37,01 (1,24 %)
	H9120	Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx	2015 3,57 (0,13 %)
Milieux rocheux	H8160*	Eboulis médio-européens sur calcaires (pour partie dégradés)	2021 4,17 (0,14 %)
	H8310	Grottes non exploitées par le tourisme	2021 0,5 (0,02 %)
Milieux d'eaux douces	H3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires	2021 0,06 (0 %)

* habitats prioritaires Annexe I Directive Habitat

Espèces d'intérêt européen présentes sur le site

DREAL Normandie



Ecaille chinée
(*Euplagia quadripunctaria*)

Type d'espèce	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Chauves-souris	E1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Très faible
	E1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Fort
	E1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Fort
	E1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Verspertilion de Bechstein	Modéré
	E1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Fort
Insectes	E1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Modéré
	E6199*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Faible
	E1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Faible

* espèce prioritaire Annexe II Directive Habitat

Activités socio-économiques

La sylviculture

La plupart des secteurs forestiers du site sont localisés sur les pentes des vallées de l'Eure et de l'Iton. Les forêts ainsi présentes sont majoritairement constituées de peuplements feuillus hérités du taillis ou du taillis sous-futaie. Dans les secteurs de forte pente, l'usage de la plupart des peuplements est orientée vers la production de bois de chauffage et la chasse. En effet, les conditions stationnelles (fortes pentes, sols localement peu profonds,...) et les problèmes liés à l'accessibilité des parcelles, font que les techniques sylvicoles couramment utilisées dans la région y sont souvent trop coûteuses et mal adaptées.

Toutefois, sur les parcelles forestières les moins pentues du site, ainsi que sur certaines parcelles de pentes accessibles, sont réalisées des interventions sylvicoles destinées à valoriser les bois et localement à produire du bois d'œuvre.

Activités cynégétiques

La chasse est pratiquée sur l'ensemble du site de la Vallée de l'Eure. Elle s'exerce dans le cadre de la réglementation française et de l'arrêté préfectoral annuel d'ouverture et de clôture de la chasse en vigueur.

Activités agricoles

Sur la majorité des coteaux des vallées de l'Eure et de l'Iton, les activités agricoles qui étaient autrefois très variées et largement répandues (élevage, culture de plantes tinctoriales, viticulture, arboriculture), ont fortement diminué. Aujourd'hui, les cultures se concentrent sur les parcelles les moins pentues des coteaux de ces deux vallées ainsi que sur les plateaux environnants hors du site.

A l'intérieur du périmètre Natura 2000 sont incluses, totalement ou partiellement, des parcelles agricoles. Ces parcelles sont pour la plupart cultivées ou en jachère ; quelques prairies pâturées sont encore présentes, principalement dans le secteur de la vallée de l'Iton.

Tourisme

Le site est parcouru par deux chemins de grande randonnée (GR) :

- ▶ le GR 26 qui traverse le site dans la forêt de la Ronce et le bois de Vaux, et qui passe en limite du site dans le secteur de Pacy-sur-Eure ;
- ▶ le GR 222 qui sillonne les coteaux de la vallée de l'Iton entre Evreux et Amfreville-sur-Iton.

Activités sportives

- ▶ Les pratiques de vélo tout terrain (VTT) et de randonnée équestre sont constatées sur les chemins de grande randonnée et les sentiers forestiers.
- ▶ La spéléologie est exercée localement dans certaines cavités du site de la Vallée de l'Eure.
- ▶ Des activités telles que le motocross, le quad et le 4x4 sont également pratiquées sur certaines pelouses et dans les chemins forestiers. Ces activités, réglementées par la loi (loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules dans les espaces naturels et portant modification du code des communes), sont réalisées illégalement sur le site de la Vallée de l'Eure.

Urbanisation

Sur le site de la Vallée de l'Eure, la pression d'urbanisation est forte, notamment sur les coteaux les moins pentus qui offrent des points de vue sur la vallée.

Enjeux et Objectifs

Les coteaux de la vallée de l'Eure se répartissent sur un gradient de sécheresse-humidité présentant des conditions de plus en plus sèches en descendant vers le sud de la vallée.

En plus de son grand intérêt patrimonial : pelouses sèches calcicoles à Orchidées, nombreuses espèces de flore et de faune protégées et rares au niveau régional et national..., la vallée de l'Eure possède un intérêt biogéographique remarquable : certains habitats et espèces, en disjonction d'aire au sud du site, sont les uniques stations pour l'ensemble de la Normandie.

De plus, la vallée de l'Eure est considérée comme un corridor pour beaucoup d'espèces dites méridionales. Elle constitue pour plusieurs espèces la station la plus septentrionale ou occidentale de leur aire de répartition. Le Damier de la Succise, papillon protégé au niveau national et inscrit à l'annexe II de la directive Habitats, n'a pas été revu depuis 2005. La présence de cette espèce sur les coteaux de la vallée de l'Eure sera à confirmer dans les années à venir.

Les objectifs de développement durable sur le site Natura 2000 sont donc prioritairement orientés vers le maintien et la restauration d'une mosaïque d'habitats de milieux ouverts afin de garantir la pérennité d'une biodiversité maximale.

Leur mise en œuvre sera également bénéfique à la préservation de manière générale du patrimoine naturel présent sur le site.

Enjeux et objectifs par type de milieux et/ou d'activités

Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis lors du DOCOB
Gestion du patrimoine naturel	Pelouses sèches (H6210, H5130) <ul style="list-style-type: none">▶ Améliorer l'état de conservation des pelouses sèches du site▶ Favoriser des pratiques d'entretien des pelouses extensives et pérennes▶ Restaurer puis gérer des pelouses sèches sur coteaux calcaires
	Pelouses pionnières des dalles calcaires (H6110*) <ul style="list-style-type: none">▶ Maintenir l'ouverture des pelouses pionnières des dalles calcaires en privilégiant les pelouses rases, ouvertes à très ouvertes et en évitant les activités sur les milieux▶ Maintenir ouvert le milieu environnant des pelouses pionnières des dalles calcaires
	Prairies maigres de fauche (H6510) <ul style="list-style-type: none">▶ Maintenir les prairies de fauche sur le site en favorisant des pratiques agricoles extensives▶ Restaurer les prairies de fauche sur le site Natura 2000
	Pelouses et prairies <ul style="list-style-type: none">▶ Restaurer et maintenir les populations de Damier de la Succise sur le site▶ Maintenir les populations d'Ecaille chinée sur le site
	Landes sèches européennes (H4030) <ul style="list-style-type: none">▶ Maintenir les landes sur le site par la mise en place d'un entretien extensif régulier ou d'une fauche quinquennale▶ Favoriser et entretenir le développement des landes sur le site

Habitat / Secteur / Activité		Objectifs définis lors du DOCOB
Gestion du patrimoine naturel	Eboulis sur coteaux calcaires (H8160*)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir l'instabilité du substrat crayeux des éboulis et les phases pionnières de l'habitat des éboulis sur coteaux calcaires ▶ Maintenir ouvertes et en lumière les zones d'éboulis existantes ▶ Mettre en œuvre des perturbations restauratrices sur d'anciens éboulis
	Grottes à chauves-souris (H8310)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir la tranquillité des grottes à chauves-souris en les protégeant et en préservant les abords
	Habitat aquatique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer le bon état hydrobiologique et hydromorphologique de la mare Saint-Lubin ▶ Restaurer les végétations aquatiques d'intérêt communautaire de la mare Saint-Lubin
	Tous les habitats	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir, entretenir et restaurer des éléments isolés (haies, bois morts et sénescents sur pied) ▶ Maintenir les populations de chauves-souris dans un bon état de conservation
Activités économiques	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser le retour des éleveurs sur les pelouses ▶ Valoriser le rôle de l'agriculture dans la gestion du patrimoine naturel
	Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser la mise en place de documents de gestion durable pour les boisements du site ▶ Informer et sensibiliser les propriétaires sur les intérêts écologiques que peut présenter leur propriété et sur les pratiques sylvicoles à privilégier pour le maintien et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ▶ Maintenir un couvert végétal assez dense dans les forêts de ravins ▶ Maintenir les éléments de biodiversité (sous-étage forestier, bois dépérissant) ▶ Préserver les milieux ouverts (pelouses, clairières, landes) pouvant être présents dans ou en périphérie des boisements ▶ Utiliser des essences adaptées à l'habitat et à la station pour toute régénération artificielle. ▶ Favoriser le maintien des essences du cortège de l'habitat présent ▶ Eviter les coupes rases
	Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préserver les habitats naturels du site de toute urbanisation ou modification de gestion de la parcelle ▶ Maîtriser l'urbanisation en périphérie du site en favorisant la préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme ▶ Mettre en place des corridors écologiques afin d'assurer le déplacement des espèces (trame verte / trame bleue) et encourager la gestion différenciée des bords de route ▶ Assurer la cohérence entre le document d'objectifs, les documents d'urbanisme et autres documents de référence pour l'aménagement du territoire
Activités de loisirs	Chasse	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Informer sur le rôle de la chasse dans la gestion des milieux naturels ▶ Concilier les activités de gestion des milieux naturels (pâturage) et la pratique de la chasse ▶ Eviter l'installation d'aménagements cynégétiques
	Randonnée et sports de plein air	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Canaliser les promeneurs sur les chemins de randonnée ou de découverte existants ▶ Eviter la fréquentation des pelouses par les VTT et motocross. ▶ Eviter la création de nouveaux sentiers de randonnée, en particulier sur les zones sensibles

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Type de milieu / espèce	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration des milieux et espèces	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation des milieux et espèces
Milieux forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien ou restauration du cortège des essences de l'habitat ▶ Régénération naturelle ▶ Conservation d'un couvert stable et continu ▶ Maintien d'arbres âgés et de bois morts ▶ Intégration de la sensibilité des sols dans la gestion sylvicole courante 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plantations résineuses en plein ▶ Coupes rases sur de grandes surfaces ▶ Plantations monospécifiques ▶ Décharges
Milieux herbacés Milieux arbustifs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pâturage extensif ▶ Fauche tardive avec exportation des produits de coupe ▶ Etrépage ▶ Déboisement ▶ Limitation ou arrêt de la fertilisation ▶ Débroussaillage en faveur du Genévrier 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abandon ▶ Brûlis, labour ▶ Surpâturage ▶ Surfréquentation ▶ Fauche précoce ▶ Non exportation des produits de coupe ▶ Utilisation de fertilisants/ produits phytosanitaires ▶ Plantations (sylviculture ou espèces invasives) ▶ Certaines activités de loisirs lorsqu'elles ne sont pas compatibles avec les objectifs de gestion ▶ Projets d'urbanisation et d'aménagements routiers
Milieux rocheux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Débroussaillage ▶ Ravivage ▶ Etrépage ▶ Protection des grottes à Chauves-souris 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation de produits phytosanitaires ▶ Dépôts d'ordures et de déchets verts ▶ Projets d'urbanisation et d'aménagements routiers ▶ Surfréquentation
Milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretien extensif des berges ▶ Diminution de l'envasement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comblement naturel ▶ Remblaiement ▶ Entretien intensif des berges ▶ Curages drastiques ▶ Fertilisation des parcelles voisines ▶ Utilisation de produits chimiques
Chauves-souris	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limiter la fréquentation des grottes et des cavités ▶ Maintien des prairies et des haies ▶ Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Destruction des haies ▶ Dérangement des sites d'hibernation et/ou d'accouplement : réfection des combles et des granges, insecticides, pollution lumineuses
Insectes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts et de broussailles ▶ Fauche hétérogène dans le temps et dans l'espace ▶ Maintien des zones à Succise des prés ▶ Maintien d'arbres morts au sol (souches, rondins...) ou sur pied pour le Lucane cerf-volant 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abandon des pelouses calcaires ▶ Surpâturage ▶ Apport d'intrants ▶ Fauche homogène ▶ Coupe rase pour le Lucane cerf-volant ▶ Enlèvement des rémanents forestiers et des souches pour le Lucane cerf-volant
Tous les types d'habitats ou d'espèces	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Elimination des espèces exotiques envahissantes ▶ Maintien d'une mosaïque de milieux diversifiés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Introduction d'espèces exotiques envahissantes ▶ Destruction des milieux interstitiels « corridors écologiques » ▶ Prélèvement d'individus

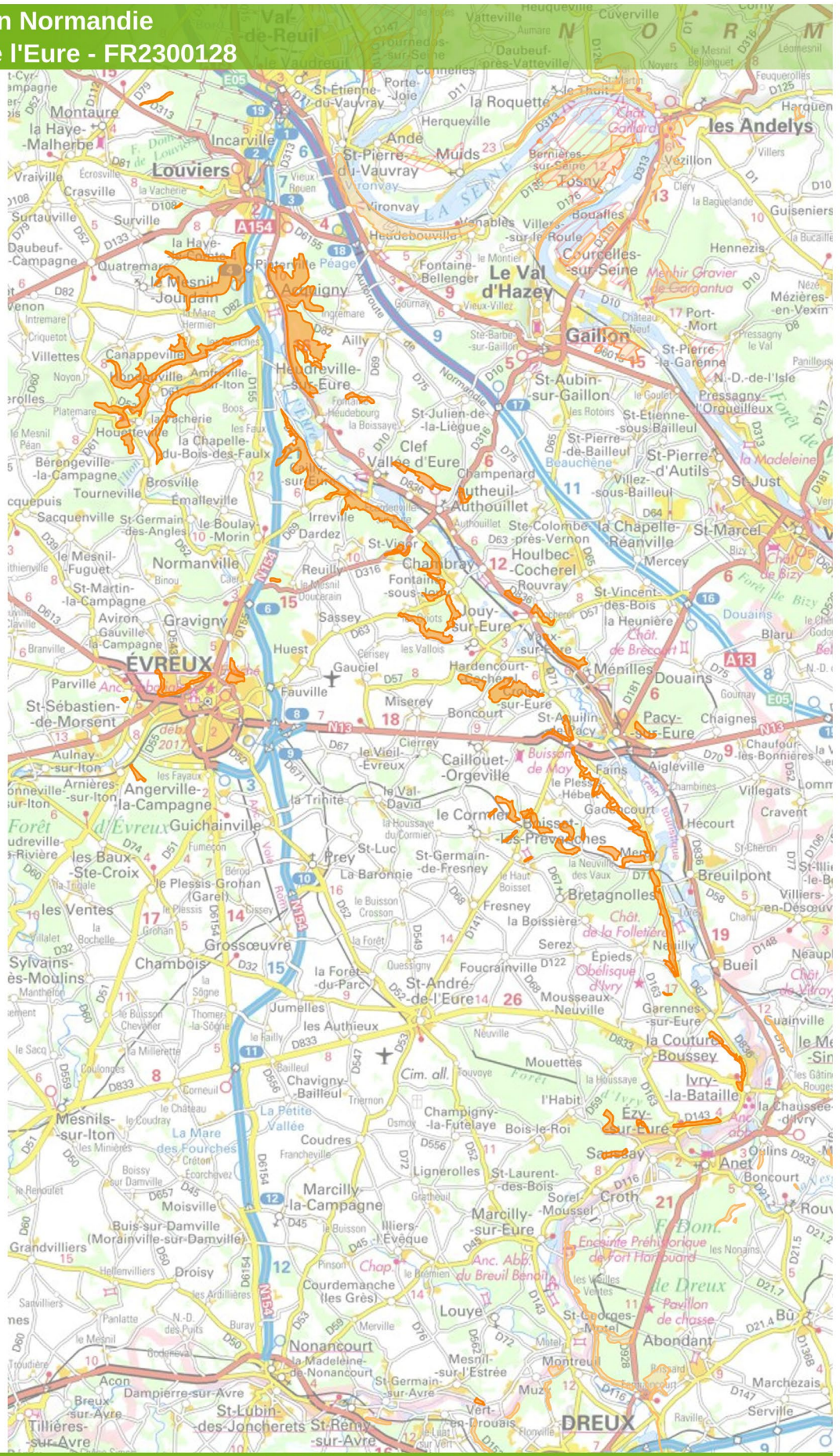
Natura 2000 en Normandie

Site: Vallée de l'Eure - FR2300128



- Site Natura 2000 - FR2300128
- Autre site (ZSC)
- Autre site (ZPS)

Cliquez sur le logo ci-dessous pour accéder aux informations liées au site



Sources :
IGN Scanexpress;
DREAL-Normandie.
Production:
Le 31/05/2017 - DREAL-NORMANDIE

0 3 6 km



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

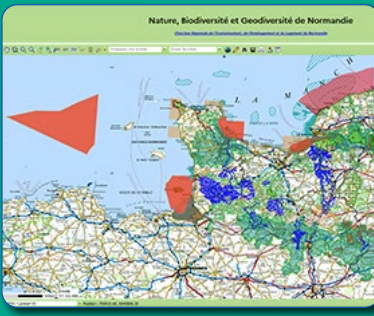


INPN



<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2300128>

CARMEN



<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>

Conseil départemental de l'Eure



<https://eurenormandie.fr/>

DREAL de Normandie



www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

DDTM 27



www.eure.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM/



Fiche actualisée en mai 2022

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
 Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
 1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex
 Tél. : 02 78 26 19 00
dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Réalisation : DREAL Normandie